

Ambitions stratégiques pour la filière du végétal Notre plan de souveraineté

*Contribution préparatoire de la filière remise au Ministère de l'Agriculture le 12/01/2026.
Le travail se poursuit avec VALHOR et les fédérations professionnelles adhérentes, et
l'appui du coordinateur Arnaud MONTEBOURG, pour affiner ces propositions
opérationnelles*

VALHOR est l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle rassemble l'ensemble des maillons de la filière du végétal spécialisé, de la production à la commercialisation, et représente 47 000 entreprises, 205 000 collaborateurs et près de 16 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La souveraineté agricole nationale ne peut plus être appréhendée sous le seul prisme de l'alimentation. Elle doit désormais intégrer pleinement la notion de souveraineté végétale, afin de reconnaître et de préserver une filière essentielle, trop souvent diluée au sein de politiques publiques principalement centrées sur la destination alimentaire des productions agricoles.

La souveraineté du végétal implique la capacité de notre pays à produire et commercialiser des végétaux de qualité sur son territoire, dans des conditions économiquement viables, environnementalement responsables et socialement attractives.

Au-delà de sa dimension économique, le végétal constitue une solution majeure et transversale face aux grands défis contemporains. Il contribue directement à l'adaptation au changement climatique, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et à la limitation de l'imperméabilisation des sols. Par ses fonctions écologiques, le végétal régule les îlots de chaleur urbains, capte le carbone, restaure les continuités écologiques, favorise l'infiltration de l'eau et renforce durablement la résilience des territoires. Les espaces de nature en ville, les jardins privés, les terrasses et balcons constituent ainsi un gisement majeur de résilience écologique.

Reconnaître la souveraineté végétale, c'est donc accorder au végétal une reconnaissance pleine et entière comme levier primordial de la transition environnementale, et imaginer de véritables politiques publiques de la végétalisation au regard des enjeux. C'est également reconnaître son rôle essentiel dans le bien-être des citoyens, la santé publique, la qualité du cadre de vie et l'aménagement équilibré des territoires. Cette reconnaissance demeure aujourd'hui insuffisante au regard des bénéfices multiples et mesurables du végétal pour la société.

La souveraineté végétale repose sur l'équilibre entre les 3 maillons complémentaires de la filière, à l'amont et à l'aval, qui doivent être reconnus explicitement comme des acteurs économiques structurants dans les politiques économiques de végétalisation :

- **A l'amont :**

- **La Production**, qui garantit les volumes, la diversité de l'offre et l'adaptation au changement climatique ;
- **A l'aval :**
 - **Le Commerce**, qui sécurise l'accès des consommateurs au végétal, assure la disponibilité malgré une saisonnalité complexe et rend l'offre lisible, accessible et compréhensible ;
 - **Le Paysage**, qui transforme le végétal en infrastructure de résilience au service des territoires (îlots de fraîcheur, biodiversité, gestion de l'eau, qualité de vie).

Ces trois maillons essentiels doivent être pleinement associés à la définition des palettes végétales, aux contrats de performance et aux calendriers de production et de livraison. Une préférence française peut être impulsée sous la forme d'engagement de cultures, sous réserve d'un cadre équilibré.

Or, la filière du végétal fait face à une situation paradoxale :

- D'une part, elle enregistre une baisse significative et préoccupante de la demande : entre 2021 et 2024, le nombre de produits végétaux achetés par les consommateurs est passé de 707 millions à 485,6 millions, soit une diminution de 31 %. Cette tendance fragilise directement la capacité productive nationale et menace l'équilibre économique des entreprises de la filière.
- D'autre part, elle dispose d'un important potentiel de développement d'activité, résultant de la convergence entre des objectifs environnementaux portés par les pouvoirs publics et la société civile, et l'existence d'une réserve foncière mobilisable. En effet, près de 80 % des espaces de nature en milieu urbain relèvent de propriétés privées (copropriétés, logements sociaux et pavillonnaires), constituant autant de surfaces susceptibles d'être végétalisées.

Dans ce contexte, ce plan de souveraineté de la filière du végétal vise à répondre aux enjeux de compétitivité, de résilience et d'indépendance, face aux défis climatiques, sanitaires, économiques et démographiques, et à inscrire durablement le végétal français comme un pilier des politiques publiques nationales et territoriales.

1. Garantir la capacité de production

Garantir la capacité productive de la filière est un préalable indispensable à toute stratégie de souveraineté. Cela implique de sécuriser les moyens techniques, les ressources naturelles, les outils de production et l'approvisionnement en intrants stratégiques, en particulier la génétique végétale.

1.1. Renforcer la protection des cultures

La protection des cultures constitue un enjeu stratégique majeur pour la pérennité économique des entreprises horticoles et de pépinière. Dans un contexte de changement climatique, la filière est confrontée à une augmentation des pressions sanitaires, marquée par l'apparition de nouveaux bioagresseurs, l'intensification des vagues d'attaques et la multiplication des impasses techniques.

Les demandes d'homologation de produits phytopharmaceutiques visent avant tout à sécuriser la production face à ces risques, dans un cadre strictement encadré et proportionné. Les impasses actuelles sont d'autant plus incompréhensibles que certaines substances sont autorisées en France pour des productions alimentaires, ou utilisées par des producteurs concurrents au sein de l'Union européenne, créant ainsi des distorsions de concurrence préjudiciables à la filière française du végétal.

Pour autant, la filière réaffirme son engagement en faveur d'une réduction continue de l'usage des produits phytosanitaires. Elle a d'ores et déjà démontré son exemplarité, notamment à l'aval, où le secteur du paysage a été pionnier dans la transition vers le zéro phyto, et en s'investissant depuis des années dans les solutions de protection biologique intégrée, et le biocontrôle en production.

Dans cette perspective, il est indispensable de renforcer le soutien public à la recherche et à l'expérimentation, sur une large diversité de végétaux, afin de développer et déployer des solutions alternatives efficaces, compatibles avec les exigences sanitaires, environnementales et économiques des entreprises.

Mesure stratégique

Garantir à la filière du végétal un accès équitable, proportionné et harmonisé aux solutions de protection des cultures, au niveau national et européen, tout en accélérant le développement et le déploiement du biocontrôle.

Notre demande

- Faciliter l'homologation des solutions phytopharmaceutiques déjà autorisées pour d'autres productions agricoles lorsque les usages et les cultures présentent des similitudes.
- Accélérer et simplifier l'homologation des solutions alternatives afin de permettre un déploiement effectif du biocontrôle dans les entreprises.
- Harmoniser les règles d'autorisation avec les concurrents européens afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les producteurs français.
- Poursuivre la simplification du cadre réglementaire pour les acteurs de l'aval. Afin de soutenir la vente de produits alternatifs, et par souci de simplification, la filière demande que les commerces de végétaux commercialisant exclusivement des produits de biocontrôle autorisés en agriculture biologique, puissent être exemptés de l'obligation d'agrément.

1.2. Sécuriser l'accès à l'eau

L'accès à l'eau constitue un enjeu stratégique majeur dans un contexte de changement climatique et de tensions accrues sur la ressource. La souveraineté productive de la filière du végétal passe par une gestion plus efficiente, circulaire, anticipée et cohérente de l'eau, intégrant à la fois les enjeux de sobriété et les impératifs agronomiques et économiques.

Mesure stratégique

Mettre en place un cadre incitatif et réglementaire favorisant la sobriété hydrique, la récupération, la réutilisation de l'eau, ainsi qu'une application pragmatique et proportionnée des restrictions d'usage, fondée sur les réalités des productions horticoles et de pépinière, ainsi des points de vente et de stockage de végétaux vivants.

Nos demandes

- Généraliser les aménagements favorisant la récupération des eaux pluviales pour les espaces minéraux, ainsi que les dispositifs de désimperméabilisation, de ralentissement et d'infiltration de l'eau pour les espaces perméables.
- Imposer, par la législation, l'obligation d'installer des systèmes de récupération des eaux de pluie ou, à défaut, d'infiltration dans le sol pour les nouvelles constructions et les projets de rénovation, comme cela existe déjà dans certains pays européens.
- Développer la REUT (réutilisation des eaux usées traitées) à tous les niveaux de la filière, en sécurisant son cadre réglementaire, sanitaire et économique.
- Assurer une application harmonisée et proportionnée des restrictions d'usage de l'eau sur l'ensemble du territoire :
 - A l'échelon local, pouvoir participer à l'ensemble des travaux des instances territoriales, par l'intermédiaire des professionnels de la filière constitués en collectifs interprofessionnels locaux. Ces professionnels peuvent ainsi proposer des solutions concrètes basées sur la nature et sur leur savoir-faire.
 - Autoriser l'arrosage des plantations d'arbres et d'arbustes de moins de trois ans sur des créneaux horaires compris entre 20h et 9h, y compris aux niveaux d'alerte renforcée et de crise ;
 - Autoriser l'arrosage des jardins potagers sur ces mêmes créneaux horaires (20h – 9h) aux niveaux d'alerte renforcée et de crise ;
 - Autoriser, en niveau de crise, l'arrosage en entreprises de production horticole et de pépinière lorsque celui-ci est réalisé au moyen de systèmes d'arrosage localisés, reconnus pour leur efficacité et leur sobriété hydrique.
 - Assurer la sécurisation de l'arrosage du stock de végétaux pour tous les points de vente et de stockage de végétaux vivants.
- Déployer la charte "Arrosez utile, cultivez la vie", portée par VALHOR, dans l'ensemble des régions, afin de promouvoir les bonnes pratiques d'arrosage et privilégier la pédagogie et la responsabilisation plutôt que les dérogations
- Limiter la hausse du prix de l'eau pour les particuliers afin de sécuriser leur capacité à arroser leurs jardins. Une augmentation excessive du coût de l'eau entraînerait un arrêt de l'achat de végétaux, une perte d'entretien des jardins privés et un risque accru de minéralisation des espaces verts, en totale contradiction avec les objectifs de lutte contre les îlots de chaleur, de désimperméabilisation des sols et de maintien de la biodiversité de proximité.

1.3. Moderniser et pérenniser l'outil de production

La compétitivité de la filière du végétal repose sur des outils de production performants et modernisés, ainsi que sur une capacité d'innovation renforcée pour répondre aux défis climatiques, sanitaires et économiques.

Dans ce contexte, ASTREDHOR constitue un outil stratégique essentiel pour lever les verrous techniques rencontrés par les entreprises et accompagner leur adaptation. Par ses missions de recherche, d'expérimentation, de conseil et de formation, l'institut contribue directement à la diffusion de l'innovation et au maintien de la compétitivité de l'ensemble de la filière.

Mesure stratégique

Structurer un accompagnement spécifique pour soutenir l'investissement productif de la filière et reconnaître ASTREDHOR comme institut technique stratégique, pilier de l'innovation, de la compétitivité et de la transition écologique de la filière du végétal.

Nos demandes

- Mettre en place un dispositif d'aide à l'investissement spécifique à la filière, centralisant et facilitant l'accès aux financements productifs.
- Assurer des financements publics pérennes dédiés à ASTREDHOR, permettant de sécuriser ses missions de recherche appliquée, d'expérimentation, de conseil et de formation.
- Soutenir le mur d'investissement nécessaire à la modernisation des outils des stations d'expérimentation de l'institut technique de la filière. Ceci afin de répondre en complément de l'appui de Plante & Cité, aux besoins autant des acteurs de l'amont que de l'aval de la filière.
- Soutenir les projets liés aux énergies renouvelables, à la transition énergétique et à la décarbonation des entreprises.
- Accompagner la transformation digitale de la filière.
- Intégrer pleinement les bénéfices environnementaux du végétal, capteur de carbone tout au long de son cycle de vie, dans les politiques de soutien à l'investissement.
- Encourager la diversification et le partage des itinéraires techniques avec les producteurs hors de la filière (exemple : maraîchers).

1.4. Assurer l'approvisionnement en jeunes plants français

L'approvisionnement en jeunes plants constitue une question fondamentale de souveraineté. La dépendance aux importations de matériel végétal et de génétique expose la filière à des risques sanitaires, économiques et stratégiques.

Mesure stratégique



Renforcer l'autonomie nationale en matière de production de jeunes plants et de génétique végétale.

Nos demandes

- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises de production de jeunes plants sur le territoire.
- Encourager la diversification des productions afin de sécuriser l'offre et limiter la dépendance aux importations.

2. Sécuriser les débouchés

La souveraineté ne peut être assurée sans débouchés sécurisés, traçables et valorisant l'origine française des végétaux.

2.1. Stimuler la demande et relancer la consommation

La filière du végétal fait face à une baisse significative et préoccupante de la demande. Entre 2021 et 2024, le nombre de produits végétaux achetés par les consommateurs est passé de 707 millions à 485,6 millions, soit une baisse de 31 %.

Cette tendance fragilise directement la capacité productive nationale et menace l'équilibre économique des entreprises de la filière.

Mesure stratégique

Faire du végétal un levier prioritaire des politiques publiques de bien-être, de transition écologique et de résilience territoriale, en mobilisant les outils fiscaux, réglementaires et de communication pour stimuler durablement la demande et soutenir la consommation de végétaux français.

Nos demandes :

- Mettre en place un soutien fort des pouvoirs publics pour relancer la consommation de végétaux, produits essentiels au bien-être des citoyens, à la qualité du cadre de vie et à la résilience environnementale des territoires.
- Redonner de la valeur économique, sociale et environnementale aux produits et services du végétal, à travers des campagnes nationales de sensibilisation et une meilleure reconnaissance de leurs bénéfices.
- Appliquer un taux de TVA réduit à 5,5 % à l'ensemble de l'univers du végétal, incluant les produits et les services, afin de reconnaître leur rôle fondamental dans l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, le bien-être et la santé publique et l'aménagement durable des territoires. Nous rappelons que les pouvoirs publics lors de la crise COVID ont souhaité reconnaître comme essentiel les produits de notre filière.
- Préserver la mise en avant d'une offre végétale importante dans nos commerces en modulant la fiscalité des surfaces de vente pour tenir compte de la faible rentabilité au mètre carré et de la saisonnalité de l'activité.
- Réserver des locaux (loyers adaptés) pour les activités de commerce spécialisé de végétaux dans les centres-villes, afin de permettre à chacun de bénéficier près de chez soi de végétaux et de conseils.
- Impliquer nos concitoyens dans l'accélération de la transition en soutenant la végétalisation des espaces privés (copropriétés, logements sociaux, jardins privés ou partagés) via la mise en place d'une fiscalité verte incitative (locale et nationale), tout en préservant le crédit d'impôt "Services à la personne" (SAP) pour les petits travaux de jardinage.

2.2. Assurer une meilleure adéquation offre/demande

Mesure stratégique :

Structurer une organisation plus anticipée, coordonnée et contractualisée de la filière, fondée sur la connaissance des marchés, la planification pluriannuelle et l'optimisation logistique, afin de sécuriser les débouchés, d'orienter les choix de production et de renforcer la compétitivité de l'ensemble des acteurs.

Nos demandes :

- Favoriser la structuration de la production via des Organisations de Producteurs (OP).
- Cartographier les productions à haut potentiel, peu ou pas produites en France pour identifier des opportunités.
- Viser une planification pluriannuelle des acteurs de l'aval pour donner une visibilité aux acteurs de l'amont dans un contexte de cycles productifs longs.
- Favoriser la mise en place de contrat de cultures ou de réservation avec un pourcentage d'engagement réaliste et coconstruits entre acteurs.
- Encourager la standardisation des formats et l'optimisation des flux de transport pour structurer la logistique de la filière.

2.3. Renforcer les contrôles phytosanitaires aux frontières

Le renforcement des contrôles phytosanitaires aux frontières s'inscrit dans une approche équilibrée du commerce international. La filière du végétal est attachée à l'ouverture des échanges et ne souhaite pas instaurer de barrières à l'entrée. Les productions françaises et importées sont complémentaires pour permettre aux clients de trouver satisfaction à leurs besoins et leurs critères de choix. Toutefois, s'agissant de produits vivants et non inertes, cette ouverture doit s'accompagner d'une vigilance accrue sur le plan sanitaire afin de prévenir l'introduction de maladies et de ravageurs susceptibles de fragiliser durablement la production nationale et l'ensemble de la filière.

Mesure stratégique

Prévenir les risques sanitaires liés aux importations de végétaux.

Notre demande

Assurer une vigilance sanitaire sur les produits horticoles entrant sur le territoire national afin de limiter le risque d'importation de maladies ou de nuisibles, y compris en provenance des partenaires européens.

2.4. Exiger la traçabilité de l'origine

Mesure stratégique

En s'appuyant sur les labels et certifications développés avec l'organisme de défense et de gestion de la filière, Excellence Végétale, garantir une information claire et fiable sur

l'origine et le mode de production des végétaux pour donner le choix aux prescripteurs et aux consommateurs.

Notre demande

- Soutenir le développement de Fleurs de France comme label distinctif de l'origine française
- Encourager l'adoption de certifications environnementales françaises, telles que la Haute Valeur Environnementale (HVE) Plante Bleue ou encore l'Agriculture Biologique (Bio ou AB) pour mettre en avant les pratiques respectueuses de l'environnement et d'affirmer un véritable engagement dans une démarche durable, valorisée non seulement par les entreprises mais aussi par leurs collaborateurs.
- Renforcer les contrôles de la DGCCRF sur les produits végétaux importés, et tout particulièrement sur ceux vendus en ligne, afin de garantir :
 - le respect des normes (notamment sanitaires, environnementales et de qualité),
 - la conformité de l'étiquetage,
 - la traçabilité de l'origine des végétaux

2.5. Renforcer la présence des végétaux français dans notre quotidien

Mesure stratégique

Faire des végétaux français une référence dans les politiques publiques d'aménagement et de végétalisation.

Nos demandes

- Promouvoir la diversité de la palette végétale française, permettre à la filière de faire de la pédagogie auprès des donneurs d'ordres publics et privés sur les certifications d'origine, et, ce faisant, clarifier le référentiel porté par la marque « Végétal Local ».
- Valoriser officiellement les certifications environnementales françaises pour favoriser l'accès des produits français aux marchés publics (Plante Bleue, HVE). Favoriser le fait de confier le mandat des marchés végétaux aux pépinières françaises, capables de proposer la diversité de leur production et de compléter, le cas échéant, avec l'offre de confrères français ou européens (et non l'inverse).
- Séparer les lots « Espaces verts / espaces de nature en ville » des lots VRD (Voirie et Réseaux Divers), afin de permettre aux PME et TPE des territoires d'accéder aux marchés et de valoriser leur savoir-faire végétal.
- Intégrer les solutions de gestion durable de l'eau, de désimperméabilisation et de végétalisation dans les cahiers des charges des marchés publics et plans de gestion des espaces végétalisés

- Simplifier et accélérer les démarches administratives pour les projets de plantation, de végétalisation et d'éducation à la nature portés par les collectivités, les établissements scolaires et les acteurs locaux.
- Engager des programmes ambitieux de renaturation des écoles, des cours et des quartiers, afin de permettre à chaque enfant de grandir au contact du vivant.
- Favoriser l'accès de tous à la nature en s'appuyant sur des objectifs tels que la règle des "3/30/300" et en développant des partenariats public-privé pour végétaliser les espaces privés (copropriétés, logements sociaux, jardins partagés)

2.6. Assurer une meilleure connaissance de la filière

Mesure stratégique

Doter la filière d'outils de pilotage et de données fiables pour éclairer les politiques publiques.

Notre demande

Solliciter un accompagnement public à la gestion et à la structuration de la donnée, en l'absence actuelle de nomenclature douanière ou de code NAF spécifique permettant de mesurer précisément les dynamiques du secteur horticole.

2.7. Garantir un cadre réglementaire équitable et compétitif

La filière du végétal est soumise à un cadre réglementaire largement défini au niveau européen. Elle partage pleinement les objectifs de protection de la santé, de l'environnement et des consommateurs portés par l'Union européenne, et s'inscrit dans une logique de progrès et de responsabilité.

Toutefois, la filière est confrontée à des pratiques de surtransposition des règles européennes au niveau national, qui vont au-delà des exigences communautaires. Ces surtranspositions créent des contraintes supplémentaires pour les entreprises françaises, sans bénéfice environnemental ou sanitaire démontré, et génèrent des distorsions de concurrence avec les producteurs d'autres États membres.

Ces écarts réglementaires fragilisent la compétitivité de l'ensemble de la filière, de la production à la commercialisation, favorisent les importations et affaiblissent la souveraineté végétale nationale.

Mesure stratégique

Mettre fin aux pratiques de surtransposition des réglementations européennes afin de garantir un cadre réglementaire lisible, proportionné et équitable, appliqué de manière homogène à l'ensemble des acteurs de la filière au sein du marché intérieur européen.

Notre demande

Appliquer strictement les règlements et directives européennes sans ajout de contraintes nationales supplémentaires, sauf justification scientifique, sanitaire ou environnementale objectivée, et en veillant systématiquement à l'évaluation de leurs impacts économiques et concurrentiels sur la filière du végétal.

3. Favoriser le renouvellement des générations

La pérennité de la filière repose sur sa capacité à attirer, former et installer de nouveaux professionnels, tout en valorisant les savoir-faire existants.

3.1. Valoriser les métiers de la filière

Mesure stratégique

Renforcer l'attractivité des métiers du végétal.

Notre demande

- Mettre en place des outils de communication dédiés pour valoriser les métiers de la filière et améliorer leur visibilité auprès des jeunes et des publics en reconversion.
- Renforcer la découverte des métiers du végétal dès le collège et le lycée, en lien avec les ministères de tutelle et les acteurs de l'orientation.
- Valoriser l'entretien professionnel des espaces verts comme une action écologique à part entière, garante de la pérennité du végétal, favorable à la biodiversité et assurant le retour sur investissement des politiques publiques de végétalisation.

3.2. Renforcer la formation et l'installation

Mesure stratégique

Adapter l'offre de formation aux besoins actuels et futurs de la filière.

Nos demandes

- Identifier et développer des cursus de formation spécifiques à la filière.
- Assurer le suivi et la mise à jour régulière des contenus pédagogiques.
- Déployer une offre de formation continue adaptée aux professionnels du végétal.